



**PREMIERE CONFERENCE MARITIME DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATST DE L'AFRIQUE CENTRALE**

**KINSHASA, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**20-25 JUILLET 2022**

THEME DE LA CONFERENCE :

**« GOUVERNANCE ET SECURISATION DE L'ESPACE MARITIME DE LA CEEAC  
POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE BLEUE DURABLE EN  
AFRIQUE CENTRALE »**

**NOTE DE CADRAGE GENERALE**

## **PRESENTATION SUR LA LEÇON INAUGURALE : « GOUVERNANCE ET SECURISATION DE L'ESPACE MARITIME DE LA CEEAC POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE BLEUE DURABLE EN AFRIQUE CENTRALE »**

- Durée de la présentation : 60 minutes
- Introduction : Cette présentation porte sur le thème même de la conférence maritime. Elle a pour but de planter le décor pour le reste des travaux de la conférence.
- Justification de la présentation : La justification de cette présentation est la même que celle de la conférence elle-même. Il s'agit de mettre en relation les dimensions sécuritaires, de gouvernance ainsi que le potentiel développemental des espaces maritime et fluvio-lacustre de la CEEAC.
- Objectifs de la présentation : Le présentateur devra énumérer les aspects du thème que l'auditoire devra retenir au terme de sa présentation.
- Contenu de la présentation : La présentation sur ce thème devra couvrir les aspects essentiels ci-après : 1) Les défis sécuritaires de l'espace maritime de la CEEAC ; 2) Les impératifs d'une gouvernance effective de l'espace maritime de la CEEAC ; 3) Le potentiel pour le développement de l'économie bleue en Afrique centrale.
- Recommandations : Au regard de la situation qui se dégagera de la présentation, le présentateur formulera des recommandations susceptibles d'inspirer l'action de la Commission et des Etats membres de la CEEAC en matière de gouvernance, de sécurisation et du développement de l'espace maritime de l'Afrique centrale.

### **ATELIER 1 : GOUVERNANCE MARITIME EN AFRIQUE CENTRALE**

#### **Exposé 1 : « Aperçu des instruments juridiques et mécanismes de gouvernance maritime au niveau mondial et continental »**

- Durée de la présentation : 15 minutes
- Introduction : Le présentateur doit avoir à l'esprit que sa présentation constitue l'une de quatre présentations retenues sous la thématique « Gouvernance maritime en Afrique centrale ». Il devra, en outre, préciser le contenu de son thème en clarifiant, par exemple, les expressions « instruments juridiques », « mécanismes », « niveau mondial », « niveau continental », etc.

- Justification de la présentation : Le présentateur s'efforcera, à ce niveau, de démontrer la pertinence du thème lui confié et sa contribution éventuelle à la compréhension des questions relatives à la gouvernance, la sécurité et la rentabilisation économique de l'espace maritime de la CEEAC. En quoi le thème lui confié est-il important ?
- Objectifs de la présentation : Le présentateur devra énumérer les aspects du thème que l'auditoire devra retenir au terme de sa présentation.
- Contenu de la présentation : La présentation sur ce thème devra couvrir les aspects essentiels ci-après :
  - 1) Quels instruments juridiques existent au niveau mondial (ONU et système international) et continental (Union Africaine, les CER...) relatifs à la gouvernance maritime ?
  - 2) Quel est l'état des lieux en matière d'adhésion des Etats membres de la CEEAC auxdits instruments juridiques ?
  - 3) Quels mécanismes institutionnels existent au niveau mondial (ONU et système international) et continental (Union Africaine, les CER...) relatifs à la gouvernance maritime ?
  - 4) Quel est le niveau de participation des Etats membres de la CEEAC auxdits mécanismes ?
- Recommandations : Au regard de la situation qui se dégage de la présentation, le présentateur devra formuler des recommandations susceptibles de permettre à la Commission et aux Etats membres de la CEEAC de se conformer aux instruments juridiques et de renforcer leur implication dans les mécanismes recensés au niveau mondial et continental.

## **Exposé 2 : « État des lieux de la mise en œuvre des stratégies maritimes des Etats membres de la CEEAC »**

- Durée : 15 minutes (maximum)
- Introduction : Cet exposé vise à faire le point sur les stratégies maritimes des Etats membres de la CEEAC et leur mise en œuvre. Il devra permettre de présenter toutes les stratégies nationales existantes, l'état de leur mise en œuvre aux niveaux nationales et éventuellement leurs points de convergence. Le présentateur doit avoir à l'esprit que son exposé constitue l'une de quatre présentations retenues sous la thématique « Gouvernance maritime en Afrique centrale ».
- Justification de la présentation : Le présentateur s'efforcera, à ce niveau, de démontrer l'importance, la pertinence du thème lui confié et sa contribution éventuelle à la compréhension des questions relatives à la gouvernance, la sécurité et la rentabilisation économique de l'espace maritime de la CEEAC.

- Objectifs de la présentation : Le présentateur devra clairement énumérer les aspects du thème que l'auditoire devra retenir au terme de sa présentation.
- Contenu de la présentation : La présentation sur ce thème devra couvrir les aspects essentiels ci-après :
  - 1) Quels sont les Etats membres de la CEEAC qui disposent des stratégies maritimes ?
  - 2) Quels sont les grands axes de chaque stratégie maritime nationale ?
  - 3) Les stratégies maritimes nationales sont-elles à jour ?
  - 4) Existe-t-il des points communs entre les différentes stratégies maritimes ?
  - 5) Les organes/structures/mécanismes de mise en œuvre des stratégies sont-ils mis en place et fonctionnent régulièrement ?
  - 6) Quels sont les défis majeurs pour la mise en œuvre des stratégies maritimes nationales ?
  - 7) Les stratégies nationales contribuent-elles à la stratégie sous régionales de sûreté et sécurité maritimes ?
  - 8) Est-il nécessaire d'harmoniser les stratégies nationales maritimes en Afrique Centrale ?
- Recommandations : Suivant l'état des lieux effectué, le présentateur devra proposer des recommandations pour l'amélioration des stratégies maritimes nationales ou le renforcement de leur mise en œuvre. Il devra également proposer recommandations pour améliorer davantage la collaboration entre les Etats de la CEEAC dans le domaine maritime et renforcer les synergies.

### **Exposé 3 : « État des lieux de la mise en œuvre de la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États membres la CEEAC, en synergie avec la CEDEAO et la CGG »**

- Durée : 15 minutes (maximum)

- Introduction :

Cet exposé vise à faire le point sur la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États membres la CEEAC, en synergie avec la CEDEAO et la CGG. Il devra permettre de faire un point de situation précis sur la mise en œuvre de la stratégie régionale, en soulignant les initiatives conjointes avec la CEDEAO et la CGG.

Le présentateur doit avoir à l'esprit que son exposé constitue l'une de quatre présentations retenues sous la thématique « Gouvernance maritime en Afrique centrale ».

- Justification de la présentation : Le présentateur s'efforcera, à ce niveau, de démontrer l'importance, la pertinence du thème lui confié et sa contribution éventuelle à la compréhension des questions relatives à la gouvernance, la sécurité et la rentabilisation économique de l'espace maritime de la CEEAC.
- Objectifs de la présentation : Le présentateur devra clairement énumérer les aspects du thème que l'auditoire devra retenir au terme de sa présentation.

- Contenu de la présentation : La présentation sur ce thème devra couvrir les aspects essentiels ci-après :
  - 1) Existe -t-il un plan d'action régional pour la mise en œuvre de la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États membres la CEEAC ?
  - 2) Tous les piliers de cette stratégie sont-ils mis en œuvre ?
  - 3) La Stratégie sous régionale prend-t-elle en compte toutes les problématiques liées aux questions de sûreté et sécurité maritimes d'aujourd'hui ?
  - 4) Quels sont les défis spécifiques à la mise en œuvre de chaque pilier ?
  - 5) Quels sont les initiatives menées conjointement avec la CEDEAO et la CGG dans le domaine de sûreté et sécurité maritimes ?
  - 6) Les organes/structures/mécanismes de de coordination sont-ils mis en place et fonctionnent régulièrement ?
  - 7) Quels sont les défis majeurs pour la mise en œuvre de la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États membres la CEEAC ?
  - 8) Comment peut-on renforcer davantage la synergie entre la CEEAC, la CEDEAO et la CGG ?
  
- Recommandations : Suivant l'état des lieux effectué, le présentateur devra proposer des recommandations pour le renforcement de la stratégie régionale de sûreté et sécurité maritimes, notamment par la prise en compte de toutes les nouvelles problématiques y relatives tout en soulignant la nécessité d'une coordination accrue avec la CEDEAO et la CGG.

**Exposé 4 : « Mise en place d'un mécanisme pérenne de financement des activités et des organes de mise en œuvre de la gouvernance, de la sécurisation et du développement de l'espace maritime de la CEEAC »**

- Durée de la présentation : 15 minutes
  
- Introduction : Le présentateur doit avoir à l'esprit que sa présentation constitue l'une de quatre présentations retenues sous la thématique « Gouvernance maritime en Afrique centrale ». Il devra, en outre, préciser le contenu de son thème en clarifiant, par exemple, les expressions « mécanisme pérenne de financement », « activités », « organes de mise en œuvre », etc.
  
- Justification de la présentation : Le présentateur s'efforcera, à ce niveau, de démontrer la pertinence du thème lui confié et sa contribution éventuelle à la compréhension des questions relatives à la gouvernance, la sécurité et la rentabilisation économique de l'espace maritime de la CEEAC. En quoi le thème lui confié est-il important ?
  
- Objectifs de la présentation : Le présentateur devra énumérer les aspects du thème que l'auditoire devra retenir au terme de sa présentation.
  
- Contenu de la présentation : La présentation sur ce thème devra couvrir les aspects essentiels ci-après :

- 1) De quelles activités s'agit-il ?
  - 2) De quels organes de mise en œuvre s'agit-il ?
  - 3) Quels sont les autres mécanismes existant au sein de la CEEAC se rapportant à la question maritime / économie bleue ?
  - 4) Quels sont les mécanismes existant en dehors de la CEEAC se rapportant à la question maritime / économie bleue (au niveau mondial, continental ou ad hoc) ?
  - 5) Quel mécanisme pérenne de financement des activités et organes de mise en œuvre pour la CEEAC ? Le présentateur devra proposer deux ou plusieurs mécanismes possibles parmi lesquels la CEEAC choisira.
- **Recommandations** : Au regard de la situation qui se dégage de la présentation, le présentateur devra formuler des recommandations susceptibles de permettre à la Commission et aux Etats membres de la CEEAC de tirer le plus grand bénéfice des mécanismes de financement existants développés aux points 3) et 4). Il devra surtout dire sa préférence parmi les mécanismes développés au point 5) ci-dessus et justifier les raisons de son choix.

## **ATELIER 2 : SURETE ET SECURITE MARITIMES EN AFRIQUE CENTRALE**

### **Exposé 1 : Expérience de la CEEAC dans la lutte contre la criminalité maritime en Afrique Centrale**

- Durée intervention : 15 mn
- Exposé : 4 à 6 pages
- Contenu : Nature et modes d'action de la menace, efficacité des instruments de lutte (cadres législatifs et institutionnels, stratégies, Plan d'action, moyens), financement, Coordination, coopération régionale et internationale, bilan, acquis perspectives, leçons apprises

### **Exposé 2 : Présentation de la stratégie de sécurité maritime européenne pour le Golfe de Guinée (*Conférencier : UE*)**

- Durée intervention : 15 mn
- Exposé : 4 à 6 pages
- Contenu : Cadres législatifs et institutionnels, Objectifs, Effet final recherché, Plan d'action, concept d'opération, Zone d'action, Coordination, coopération avec les stratégies régionales et nationales des Etats riverains du Golfe de Guinée, perspectives, financement

**Exposé 3 : Expérience de lutte contre la criminalité maritime en Zone CEDEAO (Conférencier : CEDEAO)**

- Durée intervention : 15 mn
- Exposé : 4 à 6 pages
- Contenu : Nature et modes d'action de la menace, efficacité des instruments de lutte (cadres législatifs et institutionnels, stratégies, Plan d'action, moyens), financement, coordination, coopération régionale et internationale, bilan, acquis, perspectives, leçons apprises

**Exposé 4 : Expérience de lutte contre la criminalité maritime en Zone SADC (Conférencier : SADC)**

- Durée intervention : 15 mn
- Exposé : 4 à 6 pages
- Contenu : Nature et modes d'action de la menace, efficacité des instruments de lutte (cadres législatifs et institutionnels, stratégies, Plan d'action, moyens), financement, coordination, coopération régionale et internationale, bilan, acquis, perspectives, leçons apprises

**Exposé 5 : Accidents maritimes et rôle du Mémorandum d'Abuja dans l'amélioration de la sécurité maritime**

- Durée intervention : 15 mn
- Exposé : 4 à 6 pages
- Contenu : Accidents maritimes ; Risques ; Menaces ; Capacités de lutte de la sous-région ; Difficultés de mise en œuvre du Mémorandum d'entente d'Abuja

**ATELIER 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

**Exposé 1 : « Aperçu général sur le potentiel économique de l'espace maritime de la CEEAC »**

1. Objectifs de l'exposé, en relation la problématique de la gouvernance maritime et du développement de l'Economie Bleue.
2. Description des différents domaines thématiques du potentiel économique de l'espace maritime de la CEEAC.

3. Etat actuel de chaque domaine thématique : sa contribution au développement économique.
4. Principales contraintes aux principes d'une gestion durable de chaque domaine thématique.
5. Orientations attendues, dans le cadre de la vision du Plan Stratégique 2021-2025 de la CEEAC.
6. Présentation des instruments internationaux et régionaux pertinents et relatifs à chaque domaine thématique.
7. Justification et stratégie requise pour chaque domaine thématique.
8. Actions (Programmes) et mesures stratégiques appropriées dans chaque domaine thématique pour sa contribution significative au développement de l'Economie Bleue.
9. Recommandations.

**Exposé 2 : « *Rôle et implication de la société civile dans la gouvernance et la sécurisation de l'espace maritime de la zone CEEAC et le développement d'une économie bleue durable en Afrique Centrale* »**

**1. Durée : 15 mn**

**2. Introduction et problématique**

Définir le concept de société civile dans le contexte des affaires maritimes en Afrique centrale (espace CEEAC), en tenant compte des impératifs liés à la gouvernance et la sécurité maritime, y compris la lutte contre la criminalité liée aux activités maritimes, ainsi que le développement économique à travers l'espace maritime de la région, et la protection de ses écosystèmes marins (environnement marin et aquatique).

L'espace CEEAC dans le cadre de l'exposé comprend l'ensemble des Etats-membres de la communauté, tant côtiers et insulaires (sept pays) que enclavés (quatre pays), ces derniers dépendant des premiers pour leur accès à la mer.

**3. Contexte et Justification (ce contexte s'applique à l'ensemble de la conférence en réalité)**

A partir de la notion d'économie bleue, il faudrait rappeler et/ou identifier le contexte en Afrique centrale, en matière d'affaires maritimes et en tenant compte des objectifs de développement durable et instruments internationaux, régionaux et nationaux associés, des points de vue :

- Normatifs et institutionnels
- Socio-politiques (y compris les principes de participation, transparence et reddition des comptes)

- Economiques (notamment les contextes économiques des pays de la région en matière de croissance, entrepreneuriat, création d'emplois, et sécurité des affaires)
- Sécuritaires (y compris la lutte contre toutes les formes de criminalité liées aux affaires maritimes)
- Culturels

Et c'est à partir de ces points que l'on pourra déterminer les acteurs de la société civile dans les affaires maritimes en Afrique centrale (dans l'espace CEEAC), ainsi que la justification de leurs rôles et implications dans ces secteurs

#### **4. Objectifs**

- Informer et sensibiliser les participants aux objectifs de développement durable, des agendas 2030, 2063 du système des Nations unies et de l'Union africaine
- Edifier les participants sur les enjeux de gouvernance et sécurité maritime et d'économie bleue aux niveaux international, africain de l'UA, du golfe de Guinée et de l'Afrique centrale
- Rappeler aux participants que la CEEAC est en train d'élaborer sa stratégie de l'économie bleue, et que cette dernière doit émaner en grande partie des apports des parties prenantes de son cadre institutionnel
- Faire ressortir le rôle éminemment important de la société civile dans l'élaboration des documents stratégiques et le développement de l'économie bleue en Afrique centrale.

#### **5. Contenu**

Il s'agit, de manière globale, en application au secteur maritime de l'espace CEEAC, de :

- Indiquer le rôle de la société civile dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement en général et dans celui du secteur maritime en particulier.
- Faire ressortir clairement tous les acteurs de la société civile qui se retrouvent aux niveaux nationaux et régional des activités en relation avec le secteur maritime de la CEEAC
- Indiquer leurs systèmes de réseautages s'ils existent ou à défaut en proposer.
- Faire une analyse SWOT de l'implication de tous ces acteurs dans le développement du domaine maritime de l'espace CEEAC.

Concrètement et spécifiquement, il s'agit d'identifier les différents rôles que jouent et pourraient jouer ces acteurs en tant que :

- *Contre-pouvoir* pour la mise en œuvre des instruments, normes et politiques adoptés et ratifiés par les Etats (dans le secteur des affaires maritimes)
- *Force de proposition* pour l'amélioration des instruments, normes et politiques en matière d'affaires maritimes

- *Relai* entre le pouvoir étatique et les citoyens, afin d'identifier à la base les besoins des citoyens et les relayer aux acteurs étatiques d'un côté, et d'amener les citoyens à participer de façon active à l'applications des mesures étatiques en matières maritimes d'un autre côté
- *Défenseurs et protecteurs* des intérêts et droits des citoyens liés à l'espace maritime

## **6. Outils et méthodologie**

- Produire un rapport sur la thématique avec des recommandations clés (Word)
- Préparer et présenter un exposé sur Powerpoint en 10 à 15 diapositifs ou slides avec des sources de vérification
- Débats ouverts à la fin de l'exposé pour une séance de questions - réponses
- Organisation des travaux en groupes
- Restitution en plénière
- Langues utilisées (Anglais, Français, Espagnol ou Portugais) - Système d'interprétation disponible

## **7. Recommandations**

- Relever toutes les conclusions et recommandations pertinentes et les insérer dans le rapport final de la Conférence
- Améliorer le rapport thématique sur la base des commentaires et observations issus des débats et conclusions de la conférence
- Participer à la rédaction du Communiqué final de la Conférence

### **Exposé 3 : « Rôle et implication du secteur privé et des grandes entreprises dans le domaine de l'économie bleue en Afrique Centrale »**

#### **1. Durée : 15 mn**

#### **2. Introduction**

Il s'agit de définir en quelques mots, les termes essentiels du sujet sur le rôle et implication du secteur privé dans le domaine maritime en Afrique Centrale, en évitant bien entendu toute ambiguïté. Y mettre les points que vous allez aborder. In fine, bien amorcer le sujet, définir la problématique, et dérouler le plan de l'exposé en suivant un fil conducteur.

#### **3. Contexte et Justification**

L'économie bleue est un concept relativement récent qui propose une nouvelle vision de l'exploitation des océans, des lacs et des fleuves avec l'idée d'une « utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables ». Les secteurs concernés par l'économie bleue vont de la pêche au tourisme, en passant par les transports, les ports ou encore, l'extraction minière en eaux profondes.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique s'est penchée sur la question de l'économie bleue en démontrant l'intérêt de ce concept pour servir les

objectifs de développement du continent africain. En effet, selon le rapport de l'UNECA à ce sujet, **« à condition d'être bien exploitée, l'économie bleue peut apporter des réponses aux défis de long terme, tels que la perte de la biodiversité, la préservation de la compétitivité suite à la mondialisation, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la réduction de la pauvreté et l'allègement des pressions grandissantes sur les ressources naturelles »**. Il y a lieu donc de se focaliser dans ce cas de figure, plus particulièrement sur la région de l'Afrique Centrale dont le territoire s'étend sur le Golfe de Guinée. A cet égard, le Consultant va mettre un accent sur le « rôle central que l'économie bleue peut jouer en Afrique centrale en faveur d'une transformation structurelle, d'une croissance économique et d'un développement social durables avec l'implication [...] du secteur privé ». En effet, en utilisant correctement les écosystèmes marins, les gouvernements de cette région pourraient réaliser avec succès les objectifs de développement durable fixés par l'agenda 2030 des Nations Unies, notamment l'ODD 6 consistant à « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » et l'ODD 14 visant à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ».

Au niveau de notre continent, l'économie bleue fait partie d'un certain nombre de politiques et initiatives africaines contenues dans l'Agenda 2063. Il s'agit de la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique de 2014 (SMIA 2050) ; le Cadre politique panafricain et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture (CPSR) de 2014, et la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique de 2016 (Charte de Lomé). Ces instruments sont élaborés de manière plus détaillée comme suit : Agenda 2063 - Le cadre stratégique pour la transformation socio-économique du continent au cours des 50 prochaines années mentionne spécifiquement l'économie bleue et océanique en tant que l'Objectif 6 de croissance économique accélérée, en particulier dans les domaines prioritaires des Ressources et Énergies marines et les Opérations portuaires et Transports maritimes. L'Objectif 7 aborde également l'Economie Bleue en définissant des domaines prioritaires tels que la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, les modes de consommation et de production durable, la sécurité de l'eau, la résilience au changement climatique et la préparation et la prévention des catastrophes naturelles ainsi que les énergies renouvelables qui font partie intégrante du développement de l'EB en Afrique.

La CEEAC a, quant à elle, entamé son processus d'élaboration de sa stratégie sur l'économie bleue avec l'appui technique et financier du Bureau Inter Africain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA – BIRA). Les conclusions et recommandations de cette Première Conférence Maritime de l'Afrique Centrale pourront améliorer ce document stratégique qui sera validé lors d'une session ordinaire du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.

#### **4. Objectifs**

- Faire prendre connaissance aux participants des objectifs des agendas 2030, 2063 du système des Nations unies et de l'Union africaine.

- Faire prendre connaissance aux participants que la CEEAC elle aussi est en train d'élaborer sa stratégie de l'économie bleue et qu'elle doit émaner en grande partie des apports des parties prenantes de son cadre institutionnel
- Faire ressortir le rôle éminemment important du secteur privé dans l'élaboration des documents stratégiques et le développement de l'économie bleue en Afrique centrale.

## **5. Contenu**

- Indiquer le rôle du secteur privé dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégie de développement en général et dans celui du secteur maritime en particulier. Mettre un accent sur le domaine maritime de l'espace CEEAC.
- Il s'agit de faire ressortir clairement tous les acteurs du secteur privé qui se retrouvent dans le cadre institutionnel de la CEEAC et qui sont du domaine des activités en relation avec le secteur maritime. Indiquer leur système de réseautage s'il y en a ou à défaut en proposer.
- Faire une analyse SWOT de l'implication de tous ces acteurs dans le développement du domaine maritime de l'espace CEEAC.

## **6. Outils et méthodologie**

- Faire un exposé sur Powerpoint en 10 à 15 diapositifs ou slides avec des sources de vérification
- Langues utilisées (Anglais, Français, Espagnol ou Portugais) – Système d'interprétation disponible
- Débats ouverts à la fin de l'exposé pour une séance de questions - réponse
- Organisation des travaux en groupe et Flip chart disponibles
- Restitution en plénière

## **7. Recommandations**

- Relever toutes les conclusions et recommandations pertinentes et les insérer dans le rapport final de la Conférence
- Participer à la rédaction du Communiqué final de la Conférence

### **Exposé 3 : « La coordination régionale des systèmes de Suivi, contrôle et Surveillance des pêches et des écosystèmes aquatiques en Afrique Centrale »**

1. Objectifs de l'exposé, en relation la problématique de la gouvernance maritime et du développement de l'Economie Bleue.
2. Description du potentiel halieutique et des milieux aquatiques (eaux marines et eaux continentales).

3. Etat actuel du secteur des pêches : sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, sa contribution au développement économique.
4. Principales entraves aux principes d'une gestion durable des pêcheries et à la conservation de la biodiversité marine.
5. Orientations attendues, dans le cadre de la vision du Plan Stratégique 2021-2025 de la CEEAC.
6. Présentation des instruments internationaux et régionaux pertinents et relatifs à l'utilisation durable des ressources halieutiques et des espaces aquatiques.
7. Principaux aspects de la vision régionale de l'Action de l'Etat en Mer (AEM).
8. Justification et stratégie requise pour la coordination régionale des systèmes de Suivi, contrôle et Surveillance des pêches et des écosystèmes aquatiques en Afrique Centrale.
9. Nature des obligations et des engagements des parties prenantes (Etats, CEEAC, Institutions Spécialisées).
10. Schématisation du mécanisme de coordination régionale des systèmes de Suivi, contrôle et Surveillance des pêches et des écosystèmes aquatiques en Afrique Centrale.
11. Actions (Programmes) et mesures stratégiques appropriées pour la contribution significative au développement de l'Economie Bleue.
12. Recommandations adressées aux parties prenantes.

#### **Exposé 4 : : « *Le financement de l'économie bleue en Afrique centrale* »**

##### **1. Durée : 15 mn**

##### **2. Introduction**

Il s'agit de définir en quelques mots, les termes essentiels du sujet sur le financement de l'économie bleue, en évitant bien entendu toute ambiguïté. Y mettre les points que vous allez aborder. In fine, bien amorcer le sujet, définir la problématique, et dérouler le plan de l'exposé en suivant un fil conducteur.

**Le conférencier mettra un accent particulier sur le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo. En effet, ce fonds est un mécanisme de financement porté et soutenu par 17 pays d'Afrique centrale et de l'est et destiné à financer les actions tendant à la préservation de la biodiversité dans la région du bassin du Congo. Le fonctionnement du Fonds, sa structure juridique et son modèle de gouvernance et de**

gestion, basés sur les recommandations et le plan d'investissement initiaux élaborés lors de l'étude de préfiguration, ont été présentés lors de la COP 25. Le PNUD a apporté un soutien technique, financier et logistique à toutes les étapes de l'élaboration de l'étude en mobilisant son réseau d'experts internationaux ainsi que ses bureaux de Rabat et de Brazzaville.

### **3. Contexte et Justification**

L'économie bleue est un concept relativement récent qui propose une nouvelle vision de l'exploitation des océans, des lacs et des fleuves avec l'idée d'une « utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables ». Les secteurs concernés par l'économie bleue vont de la pêche au tourisme, en passant par les transports, les ports ou encore, l'extraction minière en eaux profondes.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique s'est penchée sur la question de l'économie bleue en démontrant l'intérêt de ce concept pour servir les objectifs de développement du continent africain. En effet, selon le rapport de l'UNECA à ce sujet, « **à condition d'être bien exploitée, l'économie bleue peut apporter des réponses aux défis de long terme, tels que la perte de la biodiversité, la préservation de la compétitivité suite à la mondialisation, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la réduction de la pauvreté et l'allègement des pressions grandissantes sur les ressources naturelles** ». Il y a lieu donc de se focaliser dans ce cas de figure, plus particulièrement sur la région de l'Afrique Centrale dont le territoire s'étend sur le Golfe de Guinée. A cet égard, la Consultant va mettre un accent sur le « rôle central que l'économie bleue peut jouer en Afrique centrale en faveur d'une transformation structurelle, d'une croissance économique et d'un développement social durables avec l'implication de toutes les parties prenantes ». En effet, en utilisant correctement les écosystèmes marins, les gouvernements de cette région pourraient réaliser avec succès les objectifs de développement durable fixés par l'agenda 2030 des Nations Unies, notamment l'ODD 6 consistant à « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » et l'ODD 14 visant à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ».

Au niveau de notre continent, l'économie bleue fait partie d'un certain nombre de politiques et initiatives africaines contenues dans l'Agenda 2063. Il s'agit de la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique de 2014 (SMIA 2050) ; le Cadre politique panafricain et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture (CPSR) de 2014, et la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique de 2016 (Charte de Lomé). Ces instruments sont élaborés de manière plus détaillée comme suit : Agenda 2063 - Le cadre stratégique pour la transformation socio-économique du continent au cours des 50 prochaines années mentionne spécifiquement l'économie bleue et océanique en tant que l'Objectif 6 de croissance économique accélérée, en particulier dans les domaines prioritaires des Ressources et Énergies marines et les Opérations portuaires et Transports maritimes. L'Objectif 7 aborde également l'Economie Bleue en définissant des domaines prioritaires tels que la gestion durable des ressources naturelles et la

Citoyens de la CEEAC, ceci vous concerne et vous avez voix au chapitre !

Suivez le processus et donnez-nous votre opinion sur Facebook, Twitter et LinkedIn.

conservation de la biodiversité, les modes de consommation et de production durable, la sécurité de l'eau, la résilience au changement climatique et la préparation et la prévention des catastrophes naturelles ainsi que les énergies renouvelables qui font partie intégrante du développement de l'EB en Afrique.

La CEEAC a quant à elle entamé son processus d'élaboration de sa stratégie sur l'économie bleue avec l'appui technique et financier du Bureau Inter Africain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA – BIRA). Les conclusions et recommandations de cette Première Conférence Maritime de l'Afrique Centrale pourront améliorer ce document stratégique qui sera validé lors d'une session ordinaire du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.

#### **4. Objectifs**

- Faire prendre connaissance aux participants des objectifs des agendas 2030, 2063 du système des Nations unies et de l'Union africaine.
- Faire prendre connaissance aux participants que la CEEAC elle aussi est en train d'élaborer sa stratégie de l'économie bleue et qu'elle doit émaner en grande partie des apports des parties prenantes de son cadre institutionnel
- Faire ressortir toutes les opportunités de financement de cette stratégie et la méthodologie à utiliser pour en bénéficier.

#### **5. Contenu**

- Faire un état des lieux des instruments financiers servant au financement de l'économie bleue en Afrique centrale
- Mettre un accent sur le fonds bleu pour le Bassin du Congo
- Faire ressortir toutes les opportunités offertes dans ce domaine par les donateurs et notamment des fonds pour l'environnement, etc.
- Montrer comment articuler « le financement de l'économie bleue en Afrique centrale » dans le document stratégique y afférent.

#### **6. Outils et méthodologie**

- Faire un exposé sur Powerpoint en 10 à 15 diapositifs ou slides avec des sources de vérification.
- Langues utilisées (Anglais, Français, Espagnol ou Portugais) – Système d'interprétation disponible
- Débats ouverts à la fin de l'exposé pour une séance de questions - réponse
- Organisation des travaux en groupe et *Flip chart* disponibles
- Restitution en plénière

#### **7. Recommandations**

- Relever toutes les conclusions et recommandations pertinentes et les insérer dans le rapport final de la Conférence
- Participer à la rédaction du Communiqué final de la Conférence

**Exposé 5 : « Formation, recherche scientifique et innovations technologiques sur l'économie bleue »**

- Durée de la présentation : 15 minutes
- Introduction :
- Justification de la présentation :
- Objectifs de la présentation : Le présentateur devra énumérer les aspects du thème que l'auditoire devra retenir au terme de sa présentation.
- Contenu de la présentation : La présentation sur ce thème devra couvrir les aspects essentiels ci-après :
- Recommandations :

**Exposé 6 : « De la mer aux écosystèmes aquatiques terrestres : Etats sans littoral et développement de l'économie bleue en Afrique centrale »**

- Durée de la présentation : 15 minutes
- Introduction :
- Justification de la présentation :
- Objectifs de la présentation : Le présentateur devra énumérer les aspects du thème que l'auditoire devra retenir au terme de sa présentation.
- Contenu de la présentation : La présentation sur ce thème devra couvrir les aspects essentiels ci-après :
- Recommandations :